



Absences injustifiées après inaptitude au travail

Par Sandy30

Bonjour,

J'ai été déclarée inapte sans possibilité de reclassement le 6/02/24, licenciée le 27/02/24, or sur mon solde de tout compte j'ai une retenue de plus de 2000 euros sur mon indemnité de congés payés pour raison d'absences injustifiées, est-ce normal ? Merci d'avance pour vos réponses.

Par kang74

Bonjour

Si on parle de la période du 6 au 27 (c'est marqué sur la fiche de paie ... que je ne vois pas)

Ce sont des absences autorisées par la procédure de licenciement pour inaptitude en attendant le licenciement (rechercher de reclassement, cse , convocation , licenciement)

Pendant cette période vous êtes absent , vous n'êtes pas payé donc il y a bien des absences à retenir non pas de vos congés payés mais du solde de tout compte qui inclut le mois de février .

Sans fiche de paie , difficile de vérifier plus .

Mais oui, les absences se déduisent de ce que deviez gagner .